

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Trinitrophenol TS (Picric Acid TS)
US Pharmacopoeia Test Solution
Code du produit : USPTS348

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange : Substance chimique de laboratoire
Fonction ou catégorie d'utilisation : Substances chimiques de laboratoire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Spectracer UK Ltd.**

Second Floor,
27 Gloucester Place,
London,
W1U 8HU,
United Kingdom.

Tel: +44 (0) 207 193 9114

Fax: +44 (0) 203 432 4686

Email: contact@spectracer.co.uk

Web: www.spectracer.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Tél: +44 (0) 1933 445 260 Option 1. Langue: anglais seulement.
Pour les urgences chimiques seulement
Llewellyn (Safety Advisors) Europe Ltd

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
Suisse	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 44 251 51 51	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2,4,6-trinitrophénol, acide picrique	(n° CAS) 88-89-1 (Numéro CE) 201-865-9 (Numéro index) 609-009-00-X	1 - 5	Expl. 1.1, H201 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle

2,4,6-trinitrophénol, acide picrique (88-89-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³ (Picric acid; EU; Time-weighted average exposure limit 8 h; Indicative occupational exposure limit value)
Autriche	Nom local	2,4,6-Trinitrophenol
Autriche	MAK (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	0,2 mg/m ³
Autriche	Remarque (AT)	H
Belgique	Nom local	Acide picrique
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Bulgarie	Nom local	Пикринова киселина*
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Croatie	Nom local	Pikrinska kiselina; (2,4,6-trinitrofenol)
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	0,3 mg/m ³
Croatie	Naznake (HR)	EU, E, T

2,4,6-trinitrophénol, acide picrique (88-89-1)		
République Tchèque	Nom local	Kyselina pikrová
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
République Tchèque	Expoziční limity (NPK-P) (mg/m ³)	0,5 mg/m ³
République Tchèque	Remarque (CZ)	D
Danemark	Nom local	Picrinsyre
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Danemark	Anmærkninger (DK)	EH
Estonie	Nom local	Pikriinhape (2,4,6-trinitrofenool)
Estonie	OEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Finlande	Nom local	Pikriinihappo
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (15 min)	0,3 mg/m ³
France	Nom local	Acide picrique
France	VME (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Allemagne	Nom local	2,4,6-Trinitrophenol(Pikrinsäure)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	H,EU,13
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Grèce	OEL STEL (mg/m ³)	0,3 mg/m ³
Hongrie	Nom local	PIKRINSAV
Hongrie	AK-érték	0,1 mg/m ³
Hongrie	CK-érték	0,1 mg/m ³
Hongrie	Megjegyzések (HU)	b, i, sz; l.
Irlande	Nom local	Picric acid
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	0,3 mg/m ³
Irlande	Notes (IE)	Sk, IOELV
Lettonie	Nom local	Pikrīnskābe, (2,4,6-trinitrofenols)
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Lituanie	Nom local	Pikrino rūgštis
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Lituanie	Remarque (LT)	Ū
Luxembourg	Nom local	Acide picrique
Luxembourg	OEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Malte	Nom local	Picric acid(8)
Malte	OEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	0,1 mg/m ³ (Picrinezuur; Netherlands; Time-weighted average exposure limit 8 h; Public occupational exposure limit value)
Pologne	Nom local	Kwas pikrynowy
Pologne	NDS (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Portugal	Nom local	Ácido pícrico (2,4,6-Trinitrofenol)
Portugal	OEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Roumanie	Nom local	Acid picric
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Slovénie	Nom local	2,4,6-trinitrofenol (pikrinska kislina)
Slovénie	OEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Espagne	Nom local	2,4,6-Trinitrofenol (Ácido pícrico)

2,4,6-trinitrophénol, acide picrique (88-89-1)		
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Espagne	Notes	VLI (Agente químico para el que la U.E. estableció en su día un valor límite indicativo. Todos estos agentes químicos figuran al menos en una de las directivas de valores límite indicativos publicadas hasta ahora (ver Anexo C. Bibliografía). Los estados miembros disponen de un tiempo fijado en dichas directivas para su transposición a los valores límites de cada país miembro. Una vez adoptados, estos valores tienen la misma validez que el resto de los valores adoptados por el país.)
Royaume Uni	Nom local	Picric acid
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	0,3 mg/m ³
Norvège	Nom local	Pikrinsyre
Norvège	Grenseverdier (AN) (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Norvège	Merknader (NO)	H
Suisse	Nom local	2,4,6-Trinitrophénol
Suisse	VME (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Suisse	VLE (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
Suisse	Remarque (CH)	15 min
Australie	Nom local	Picric acid
Australie	TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
USA - ACGIH	Nom local	Picric acid
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	Skin sens; dermatitis; eye irr
USA - OSHA	Nom local	Picric acid
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	0,1 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Complètement miscible.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

2,4,6-trinitrophénol, acide picrique (88-89-1)

DL50 orale rat	200 mg/kg (Rat)
----------------	-----------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

2,4,6-trinitrophénol, acide picrique (88-89-1)	
CL50 poissons 2	170 mg/l (LC50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	88 mg/l (EC50)
CE50 autres organismes aquatiques 1	72 mg/l (Microcystis aeruginosa; Cell numbers)

12.2. Persistance et dégradabilité

2,4,6-trinitrophénol, acide picrique (88-89-1)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable dans l'eau. Non dégradable dans le sol.
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,92 g O ₂ /g substance
DThO	0,98 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2,4,6-trinitrophénol, acide picrique (88-89-1)	
Log Pow	2,03
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour l'élimination des déchets : Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE sur les déchets ainsi que d'autres réglementations nationales et locales.
- Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.
- Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 05 06* - produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Trinitrophenol TS (Picric Acid TS) US Pharmacopoeia Test Solution
---	--

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Recommandations réglementation danoise : Les femmes enceintes / allaitantes qui travaillent avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec le produit

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Expl. 1.1	Explosifs, division 1.1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H201	Explosif; danger d'explosion en masse
H301	Toxique en cas d'ingestion

H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation

SDS EU Mod H F (REACH ANNEX II)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.